

# les familles d'aujourd'hui

*Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,  
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

ETUDE GEOGRAPHIQUE DE L'EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES FAMILLES  
AGRICOLES FRANÇAISES ENTRE 1970 ET 1980

---

Raymond BALSEINTE  
(Université de Paris X, France)

**I - DEFINITION THEORIQUE DE LA FAMILLE AGRICOLE, ET REPARTITION GEOGRAPHIQUE  
DES FAMILLES AGRICOLES EN FRANCE ET DE LEUR VARIATION RECENTE.**

**L'exploitation agricole est la base essentielle de la famille agricole**

On partira donc de l'hypothèse suivante : il y a dans chaque exploitation agricole une seule famille dont le chef est l'agriculteur-exploitant ; à défaut de bases statistiques plus détaillées que celles qui ont été publiées pour les recensements généraux agricoles de 1970-1971 (vol. 5 : Population des exploitations agricoles, 1er fascicule) et de 1979-1980 (vol. 2 : Population), on admettra donc que la cellule familiale doit correspondre à la cellule économique, c'est-à-dire à l'exploitation agricole.

**Géographie des familles agricoles en 1970**

1 586 750 exploitations agricoles ont été recensées en 1970, mais cinquante départements possèdent -chacun- au moins 1 % des familles agricoles de la France entière, et totalisent plus de 1 155 000 familles. Trente départements possèdent au moins 20 000 exploitations familiales chacun : sept seulement dans la moitié Nord-Est industrialisée de l'hexagone, vingt-trois autres dans la moitié Sud-Ouest encore rurale.

**Géographie des familles agricoles en 1980**

1 262 250 exploitations agricoles seulement ont été recensées en 1980 (ce qui correspond à une baisse globale de plus de 20 % en dix ans), mais cinquante et un départements possèdent encore - chacun- au moins 1 % des familles agricoles et totalisent plus de 940 000 familles. Dix-sept départements (1/3 des cinquante et un) possèdent encore au moins 20 000 exploitations familiales : deux seulement dans la moitié Nord-Est de l'hexagone, quinze autres dans la moitié Sud-Ouest.

**La variation des effectifs départementaux de 1970 à 1980**

Sauf la Marne (où les profits apportés par les vendanges du vignoble de Champagne ont facilité l'extension de la viticulture), tous les départements ont donc perdu au moins plusieurs centaines d'exploitations agricoles chacun au cours de la décennie écoulée, et au plus quelques milliers : onze départements ont perdu au moins le quart de leurs familles agricoles en dix ans ; mais le plus grand nombre de familles agricoles perdues entre 1970 et 1980 se retrouve dans vingt et un départements (au moins 5 000 familles disparues pour chacun).

## II - LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA POPULATION FAMILIALE AGRICOLE DE 1970 A 1980

En 1970, sur une population totale de 5 965 000 personnes, plus des 3/4 sont regroupées dans cinquante-deux départements sur les quatre-vingt-onze concernés (Paris et Petite Couronne exclus) ; chacun de ces cinquante-deux départements représente au moins 1 % de la population familiale agricole établie en France à cette date : dix-sept dans la moitié Nord-Est de la France et trente-cinq dans la moitié Sud-Ouest, dont douze ont une population agricole qui dépasse 100 000 personnes.

En 1980, sur une population totale de 4 325 000 personnes, plus des 3/4 sont encore regroupées dans cinquante-deux départements (presque tous les mêmes que dix ans plus tôt) ; chacun de ces départements représente au moins 1 % de la population familiale des exploitants agricoles de France ; seize dans la moitié Nord-Est de la France, et trente-six dans la moitié Sud-Ouest, dont quatre départements ayant une population agricole qui dépasse 100 000 personnes : la Manche et trois des quatre départements bretons.

De 1970 à 1980, la population familiale des agriculteurs de France a donc perdu plus de un million et demi de personnes, et les cinquante départements où cette population se concentre en ont perdu au total près de 1 250 000 -pour l'ensemble de la population familiale agricole française- cela représente une perte globale de plus de 27 % en dix ans... Les pertes relatives les plus importantes concernent vingt-sept départements sur quatre-vingt-onze, qui ont vu disparaître au moins 30 % des effectifs familiaux de leurs exploitations agricoles (en même temps que le quart de ces exploitations se trouvaient rayées de la carte entre 1970 et 1980). Par ailleurs, dix-huit départements ont perdu au moins 25 000 personnes appartenant à des familles d'agriculteurs : Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Saône-et-Loire, Isère, Manche, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne, Gironde, Hérault et Puy-de-Dôme.

## III - LA VARIATION RECENTE DE LA TAILLE MOYENNE DES FAMILLES D'EXPLOITANTS AGRICOLES

### **Géographie de la situation statistique en 1970**

La moyenne nationale des quatre-vingt-onze départements concernés est d'un peu plus de 3,75 personnes par exploitation agricole -autrement dit- la taille moyenne des familles d'agriculteurs exploitants est à peine supérieure à 3,75 personnes par famille. Mais elle est nettement plus élevée dans vingt-six départements où elle est au moins égale à quatre personnes par famille : deux départements dans le Nord, dix dans l'EST, six dans l'Ouest, cinq dans le Sud-Ouest, deux dans le Massif Central, un département dans les Alpes françaises du Nord. Cependant, cette taille moyenne est inférieure à 3,50 personnes par famille agricole dans vingt-deux autres départements (dont dix dans le Midi Méditerranéen).



La réduction générale de la taille des familles agricoles

### Géographie de la situation statistique en 1980

La moyenne nationale des quatre-vingt-onze départements français est légèrement inférieure à 3,45 personnes par exploitation agricole -ce qui représente moins de 3,45 personnes par famille- ; mais on retrouve à peu près les mêmes oppositions régionales entre les valeurs maximales et les valeurs minimales. Le Bas-Rhin est encore à 4,10 tandis que la Moselle dépasse à peine 3,90 et le Doubs, 3,95 ; le maximum du Nord dépasse à peine 3,75 pour le Pas-de-Calais et le maximum de l'Ouest, 3,85 pour la Vendée ; cependant, le maximum national est détenu par les Landes (4,20) contre près de 3,85 pour les Pyrénées-Atlantiques et un peu plus de 3,85 pour l'Aveyron ; enfin, trois départements ont environ 3,75 personnes par famille : Maine-et-Loire, Tarn et Cantal. Par contre, les valeurs minimales se retrouvent en Normandie, dans le Val de Loire et surtout dans le Midi Méditerranéen.

Entre 1970 et 1980, la baisse de la taille moyenne des familles d'agriculteurs est générale dans les quatre-vingt-onze départements étudiés ; elle est le plus souvent d'un tiers ou d'un quart de point, mais elle est égale ou supérieure à un demi-point dans sept départements : Seine-et-Marne (qui passe de 3,75 à 3,25), Aube (de 4,00 à 3,35), Marne (de 3,81 à 3,23), Doubs (de 4,49 à 3,96), Belfort (de 4,02 à 3,48), Haute-Savoie (de 4,14 à 3,67) et Lot-et-Garonne (de 3,93 à 3,45).

#### IV - LA VARIATION RECENTE DE LA TAILLE MOYENNE HYPOTHETIQUE DES FAMILLES AGRICOLES THEORIQUEMENT JEUNES

La réalité est plus complexe : les couples d'anciens (adultes de cinquante-cinq ans et plus, et couples du troisième âge) sont le plus souvent seuls, car les enfants qui ne sont pas partis en ville sont généralement installés ailleurs aujourd'hui - autrement dit- les familles patriarcales (modèle Dominici) sont devenues rares ; seuls les vieux qui n'ont pas accepté l'I.V.D., faute d'héritiers ou de remplaçants, s'accrochent à leur petite exploitation agricole jusqu'à ce que mort s'ensuive, ainsi que les célibataires de trente-cinq à soixante-quatre ans chefs d'exploitation (110 155 recensés dans toute la France par le R.G.A. de 1980).

A défaut d'indications statistiques plus précises dans les dernières publications du Ministère de l'Agriculture, on peut estimer -par hypothèse- que toute la population familiale agricole de moins de cinquante-cinq ans correspond à la population des exploitations dont le chef a moins de cinquante-cinq ans : aux 880 850 chefs d'exploitation ainsi recensés en 1970 correspondrait alors une population familiale agricole de près de 4 440 000 personnes -et aux 740 600 chefs d'exploitation de moins de cinquante-cinq ans recensés en 1980- correspondrait maintenant une population familiale de moins de 3 130 000 personnes. Dans ces conditions théoriques, la taille moyenne des jeunes familles agricoles serait passée d'environ 4,95 personnes en 1970 à 4,25 en 1980.

Trente-cinq départements ont eu au moins cinq personnes par jeune famille agricole en 1970, dont trois des quatre départements champenois, les quatre départements lorrains et les deux départements alsaciens, les quatre départements comtois, les deux départements savoyards, cinq départements du Midi-Pyrénées, trois départements des Pays de la Loire, et trois des quatre départements bretons.

A l'opposé, vingt-deux départements ont eu moins de quatre personnes par jeune famille agricole en 1980, dont les trois départements limousins, les cinq départements du Languedoc-Roussillon, les six départements de la Provence-Côte d'Azur et la Corse.

On constate une certaine permanence dans la localisation géographique des valeurs maximales et minimales du nombre de personnes par jeune famille agricole :

- six départements sur dix conservent leur place dans les moyennes les plus élevées (Bas-Rhin, Moselle, Vosges, Haute-Savoie, Doubs et Vendée) tandis que Territoire de Belfort, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées et Savoie sont remplacés par Finistère, Morbihan, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres et Landes ;
- quatre départements sur six conservent leur place dans les moyennes les plus faibles (Pyrénées-Orientales, Var, Alpes-de-Haute-Provence, Hérault) tandis que Manche et Calvados sont remplacés par Corse et Creuse.

#### V - LES MODIFICATIONS STRUCTURELLES DE LA FAMILLE AGRICOLE MOYENNE DE 1970 A 1980

**La répartition des principales tranches d'âges par rapport à la population familiale totale des exploitations agricoles françaises**

En 1970, les moins de quinze ans représentent de 20 % à 29 % des effectifs familiaux dans soixante-huit départements sur quatre-vingt-

onze ; en 1980, les moins de quinze ans représentent encore de 20 à 24 % des effectifs familiaux, mais dans vingt-neuf départements seulement. En 1970, les moins de quinze ans se réduisent à moins de 15 % des effectifs familiaux dans trois départements du Midi Méditerranéen ; en 1980, ils descendent à ce même pourcentage minimal dans treize départements : les trois premiers ci-dessus et dix autres également situés dans le Midi de la France -l'opposition géographique est nette par rapport aux taux maxima-presque tous situés dans le croissant fertile du pays : cinq dans les départements du Nord, sept dans ceux de l'Est et douze dans l'Ouest.

La répartition géographique des taux relatifs des quinze à vingt-quatre ans n'a presque pas changé entre 1970 et 1980, et le taux moyen non plus (16 %) ; la répartition des vingt-cinq à trente-quatre ans est à peu près restée la même de 1970 à 1980, mais la valeur moyenne du taux relatif a légèrement augmenté (de 8 à 9 %), et elle atteint et dépasse même les 10 % dans trente et un départements, en majorité situés dans le Bassin Parisien ou sur ses marges Nors-Est.

Par contre, entre 1970 et 1980, les trente-cinq à quarante-quatre ans voient leur taux moyen (par rapport à la population familiale totale) passer de 14 à 11 % tandis que les quarante-cinq à cinquante-quatre ans passent de 14 à 19 % des effectifs familiaux : il y a donc apparition d'un certain déséquilibre au détriment des jeunes adultes, avec l'émergence de taux égaux ou supérieurs à 20 % d'adultes de quarante-cinq à cinquante-quatre ans dans vingt-trois départements, en majorité situés dans le Bassin Parisien et sur ses marges Ouest.

Si le pourcentage moyen des cinquante-cinq à soixante-quatre ans a légèrement diminué (en passant de 15 à 14 %), celui des soixante-cinq ans et plus a légèrement augmenté, et alors que ce taux n'atteignait 20 % que dans trois départements en 1970, le pourcentage des soixante-cinq ans et plus atteint et dépasse les 20 % dans douze départements en 1980, tous situés dans le Midi de la France ; par ailleurs, si en 1970 les plus de soixante-cinq ans représentaient moins de 10 % des effectifs familiaux agricoles dans dix-huit départements (presque tous situés dans le Nord-Est et l'Ouest de la France), en 1980, les agriculteurs et agricultrices les plus âgés (actifs et non actifs) ne représentent plus ce pourcentage minimum que dans quatorze départements (toujours situés dans les mêmes régions).

La répartition démographique des sexes confirme le manque de jeunes filles et de jeunes femmes dans la population familiale agricole, avec une accentuation de ce déficit entre 1970 et 1980 puisque le déficit des femmes de quinze à vingt-quatre ans par rapport aux hommes de la même classe d'âge atteignait et dépassait 2 % dans douze départements sur quatre-vingt-onze en 1970 -mais dans cinquante en 1980 (presque tous situés dans la moitié Nord du pays)- ; cette aggravation de la situation en dix ans explique donc le renforcement du célibat des jeunes hommes (et des moins jeunes). Mais on voit apparaître un léger surplus de femmes de trente-cinq à quarante-quatre ans par rapport aux hommes de la même classe d'âge entre 1970 et 1980, dans un certain nombre de départements et très nettement dans quinze d'entre eux.

## VI - LES ROLES RESPECTIFS DES DEUX FACTEURS DEMOGRAPHIQUES PRINCIPAUX DE LA REDUCTION DE LA TAILLE DES FAMILLES D'EXPLOITANTS AGRICOLES DE 1970 A 1980

La continuation de l'exode rural des jeunes agriculteurs, d'après l'analyse systématique des effectifs agricoles qui n'ont pas été remplacés entre 1970 et 1980.

A partir d'une méthode de calcul très simple (qui consiste à transposer en 1980 les effectifs des classes d'âge de 1970 qui devaient théoriquement remplacer, dix ans plus tard, celles qui les précédaient, puis à les comparer aux effectifs réellement recensés en 1980), on peut vérifier, département par département, la continuation généralisée de l'exode rural des jeunes de quinze à vingt-quatre ans et, dans une certaine mesure, une partie du manque à gagner en jeunes de moins de quinze ans pour l'année 1980 par rapport à l'année 1970. Ainsi, pour l'ensemble de la France agricole, le déficit des quinze à vingt-quatre ans dépasse légèrement les 550 000 entre 1970 et 1980 tandis que le déficit des moins de quinze ans dépasse les 640 000 en dix ans.

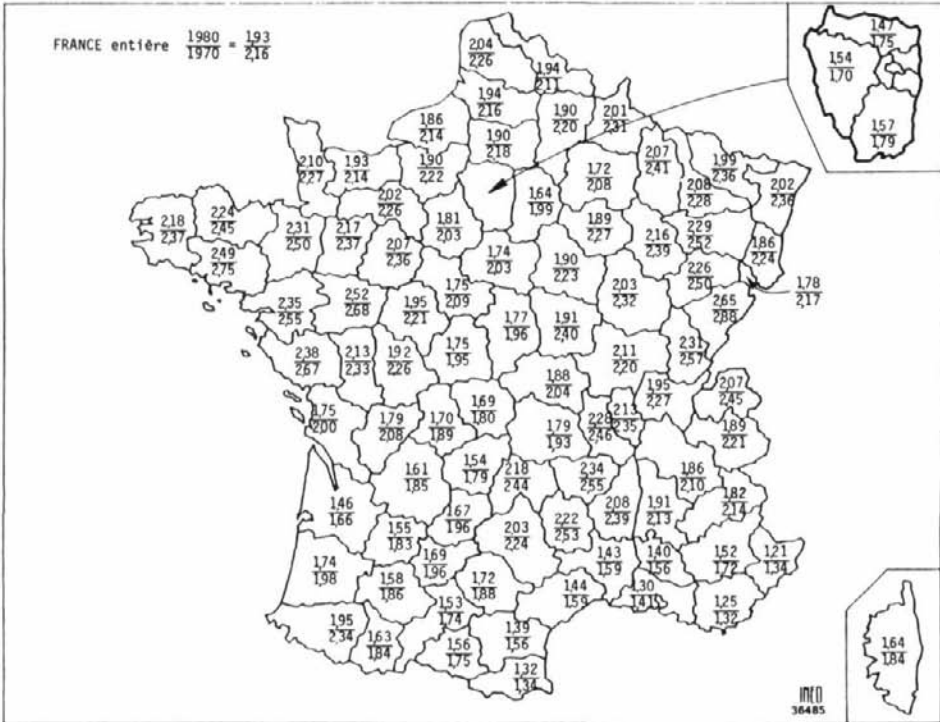
Par contre, on constate une indiscutable stabilité dans la population agricole des vingt-cinq à quarante-quatre ans. Enfin, la réduction des effectifs des adultes âgés et des agriculteurs du troisième âge peut être attribuée à la conjugaison de trois facteurs : un certain exode rural (en particulier pour les quarante-cinq et cinquante-quatre ans qui sont 210 000 de moins en 1980 par rapport à leurs effectifs -rajeunis- de 1970), la généralisation de l'I.V.D. (en particulier pour les cinquante-cinq à soixante-quatre ans qui sont 225 000 de moins en 1980 par rapport à leurs effectifs -rajeunis- de 1970), et bien entendu l'aggravation progressive des taux de mortalité (en particulier pour les soixante-cinq ans et plus, qui sont 610 000 en 1980 contre 790 000, mais plus jeunes de dix ans, en 1970).

Les quinze à vingt-quatre ans ne représentent donc que 40 % de ceux qui avaient moins de quinze ans en 1970 alors qu'ils devraient normalement en représenter environ les 2/3 (puisque'il n'y a eu "promotion" que des cinq à quatorze ans de 1970) -ils ne sont donc que 390 000 en 1980 au lieu d'être environ 620 000 sur les 940 000 recensés en 1970. Mais le taux de remplacement s'élève à 50 % et plus dans treize départements, et il s'abaisse autour de 30 % dans sept départements.

Cet exode rural massif et général des jeunes agriculteurs et agricultrices de quinze à vingt-quatre ans contraste avec les très rares pertes constatées dans la tranche des vingt-cinq à trente-quatre ans ; et si dans la tranche des trente-cinq à quarante-quatre ans, le renouvellement demeure partout assuré, dans les quarante-cinq à cinquante-quatre ans, on constate un déficit accentué dans dix-huit départements ; enfin, dans la tranche des cinquante-cinq à soixante-quatre ans, le déficit apparaît nettement plus important dans quarante-huit départements, et surtout dans vingt-quatre d'entre eux où le taux de remplacement est inférieur à 60 %.

Cependant, l'exode rural des jeunes hommes et des jeunes femmes ne peut pas expliquer toute la baisse des effectifs des enfants de moins de quinze ans entre 1970 et 1980 : il faut donc faire intervenir l'importance relative de la baisse de la natalité au cours de cette dernière décennie.





Nombre d'enfants de moins de 15 ans par rapport aux femmes de 25 à 44 ans dans la population familiale des exploitants agricoles

L'affaiblissement de la fécondité des agricultrices entre 1970 et 1980, d'après l'évolution du nombre d'enfants de moins de quinze ans par rapport au nombre de femmes de vingt-cinq à quarante-quatre ans.

A défaut de statistiques donnant pour 1980 les effectifs des agricultrices de vingt à quarante-neuf ans, et compte tenu du fait que pour 1970 les effectifs des agricultrices de vingt à trente-neuf ans représentent 90 % des effectifs des agricultrices de vingt-cinq à quarante-quatre ans, on peut estimer que l'évolution des taux départementaux d'enfants de moins de quinze ans par rapport aux agricultrices de vingt-cinq à quarante-quatre ans donne une idée valable de l'évolution parallèle, sinon des taux de fécondité correspondants, du moins des taux bruts de reproduction, ou plutôt de la somme des naissances réduites, c'est-à-dire du nombre moyen d'enfants par femme agricultrice, entre 1970 et 1980.

Pour la France entière, le taux que nous avons ainsi calculé dépasse légèrement 2,15 enfants par agricultrice de vingt-cinq à quarante-quatre ans en 1970 et s'abaisse au-dessous de 1,95 en 1980 -ce qui représente une chute d'environ 10 % en dix ans- et ce qui correspond bien, pour les années 1974-1976, au nombre moyen d'enfants par femme à la campagne et à la montagne : 1,99 pour l'ensemble des communes rurales (INSEE, Données de démographie régionale 1975, tableau statistique cité p.75).



En 1970, les taux maxima d'enfants par agricultrice concernaient quinze départements répartis entre l'Est et l'Ouest de la France et le Sud du Massif Central. Quant aux taux minima de 1970, ils concernent essentiellement les départements du littoral continental méditerranéen.

En 1980, les taux maxima d'enfants de moins de quinze ans par agricultrice de vingt-cinq à quarante-quatre ans sont moins élevés et moins nombreux, situés dans treize départements des mêmes régions qu'en 1970. Quant aux taux minima de 1980, ils descendent au-dessous de 1,50 dans dix départements, dont huit appartiennent au Midi Méditerranéen.

La principale conséquence démographique de la réduction notable de la fécondité apparente des agricultrices françaises entre 1970 et 1980 se manifeste dans l'accentuation du vieillissement de la population familiale agricole au cours de cette dernière décennie : le nombre d'enfants de moins de quinze ans par rapport au nombre de personnes âgées de soixante-cinq ans et plus est passé, pour l'ensemble de la France, de près de 1,70 en 1970 à moins de 1,30 seulement en 1980 -si cette tendance se poursuit, le rapport sera égal à l'unité en 1990... ce que l'on a tout lieu de craindre pour les campagnes et les montagnes françaises.

Déjà, en 1970, le rapport enfants/vieillards était inférieur à l'unité dans quinze départements (surtout méditerranéens) ; mais ce même rapport était supérieur à deux dans trente-deux autres départements, et même à trois dans dix départements du croissant fertile. En 1980, les taux maxima d'enfants de moins de quinze ans par rapport aux agriculteurs et agricultrices de soixante-cinq ans et plus sont moins élevés et ne se trouvent que dans huit départements. Par ailleurs, les taux minima de 1980 sont plus faibles et plus nombreux que ceux de 1970 car ils sont étendus à quinze nouveaux départements (à ceux du Limousin et dans tout le Sud-Ouest) : Var, Ariège et Alpes-Maritimes ont deux fois plus de vieillards que d'enfants dans l'ensemble de leur population familiale agricole, alors qu'il y a trois fois plus d'enfants que de vieillards dans l'ensemble de la population familiale agricole de cinq départements du croissant fertile (Doubs, Aisne, Mayenne, Ille-et-Vilaine et Maine-et-Loire).

## VII - LE ROLE DES PRINCIPAUX FACTEURS SOCIO-CULTURELS ET SOCIO-ECONOMIQUES DANS LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AGRICOLE FRANCAISE

Incontestablement, les départements français où la population agricole demeure très relativement prolifique correspondent presque tous à des départements où le catholicisme sociologique défini par le Chanoine Boulard est demeuré encore vivace. Certes, le monde agricole n'a plus besoin d'autant de bras qu'autrefois (et les progrès de la mécanisation et de la motorisation agricoles sont là pour le rappeler), mais il dispose encore d'espace dans des logements de plus en plus confortables et moins éloignés de la ville ; là où la tradition nataliste catholique a persisté, les jeunes agriculteurs mariés ont encore un peu plus d'enfants que les jeunes couples des villes et des banlieues.

Il ne s'agit pas d'occulter l'impact rural et agricole de l'extension indiscutable des méthodes contraceptives modernes dans toute la France, mais nous pensons que l'étude de la répartition régionale des IVG chez les agricultrices présente un certain intérêt ; elle a été établie par

André Tournier (de Paris X) pour l'année 1979 ; elle permet de calculer un taux approximatif d'IVG par rapport au nombre d'agricultrices de quinze à quarante-quatre ans recensées en 1980 -et ce taux d'IVG peut être rapproché des taux de fécondité rurale des années 1974 à 1976, ainsi que du nombre correspondant d'enfants par femme dans les communes rurales- publiées par l'INSEE (Données de démographie régionale 1975, tableau cité pp.72 à 75).

Voici quelques exemples régionaux caractéristiques regroupant les trois taux :

- . Picardie : 3,5 ‰ de taux d'IVG, 62 ‰ de taux de fécondité, 2,1 enfants par femme ;
- . Nord-Pas de Calais : 6,0, 66 et 2,3 ; Franche-Comté : 4,0, 60 et 2,1 ;
- . Pays de la Loire : 4,5, 67 et 2,4 ; Bretagne : 4,0, 60 et 2,2 ;
- . Provence-Côte d'Azur : 6,5 ‰ d'IVG, 46 ‰ de fécondité, 1,6 enfant par femme ;
- . Midi-Pyrénées : 2,5, 45 et 1,7 ; Languedoc-Roussillon : 3,5, 45 et 1,6 ;
- . Limousin : 5,5, 43 et 1,6 ; Auvergne : 6,5, 49 et 1,8.

Le contrôle des naissances semble bien relever surtout de la contraception.

Mais la répartition géographique des revenus agricoles doit pouvoir justifier la persistance d'un fort exode rural parmi les jeunes gens et les jeunes filles célibataires et parmi les jeunes couples d'origine agricole puisque nous avons vu qu'entre 1970 et 1980 près de 250 000 d'entre eux n'étaient pas restés dans les exploitations agricoles de leur enfance ou de leur adolescence.

A défaut de sources plus précises, on peut se contenter d'analyser la répartition géographique du Revenu Brut d'Exploitation par actif familial (en personne-année-travail ou unité de travail annuel), à partir du calcul de la moyenne des quatre années 1971, 1972, 1977 et 1979 ; on peut aussi analyser la répartition géographique des exploitations à temps complet correspondant à de gros et très gros revenus, d'après le R.G.A. de 1980 (vol. 6 : Exploitations à temps complet).

Si l'on prend les dix départements dont le R.B.E par P.A.T familial est le plus élevé, on constate que huit d'entre eux donnent des taux de remplacement de la classe d'âges des quinze à vingt-quatre ans qui varient de 63 % à 48 % entre 1970 et 1980 : Marne, Yvelines, Aube, Seine-et-Marne, Essonne, Val-d'Oise, Aisne et Bouches-du-Rhône ; si l'on prend les neuf départements dont le R.B.E par P.A.T familial est le plus faible, on s'aperçoit que cinq d'entre eux seulement donnent des taux de remplacement assez faibles, variant de 38 % à 41 % : Territoire de Belfort, Savoie et Ardèche, Haute-Loire et Lozère.

Réciproquement, sur les onze départements dont les taux de remplacement de la classe d'âge des quinze à vingt-quatre ans sont les plus élevés en 1980 par rapport à 1970, sept d'entre eux ont R.B.E par P.A.T familial très élevé ou assez élevé : Marne (124 000 FF), Seine-et-Marne (115 000 FF), Essonne (90 000 FF), Aube (81 000 FF), Yvelines (79 000 FF), Corse (48 000 FF) et Vaucluse (44 000 FF) ; de même, sur les neuf départements dont les taux de remplacement sont les plus faibles, sept ont un R.B.E par P.A.T familial inférieur à 30 000 FF : trois dans l'Est (Moselle, Vosges

et Jura) et quatre dans l'Ouest (Sarthe, Loire-Atlantique, Morbihan et Vendée). On peut donc dire que, dans une certaine mesure, l'importance de l'exode rural des jeunes agriculteurs est inversement proportionnelle au niveau du R.B.E par P.A.T familial.

Si l'on considère les dix départements qui ont la plus forte proportion d'exploitations à temps complet procurant de gros et très gros revenus (76 % à 57 %), six seulement présentent des taux de remplacement de la classe d'âges des quinze à vingt-quatre ans qui varient de 63 % à 48 % entre 1970 et 1980 : Marne, Seine-et-Marne, Aube, Essonne, Val d'Oise et Aisne ; si l'on considère les huit départements qui possèdent moins de 10 % d'exploitations à temps complet avec de gros et très gros revenus, trois seulement ont des taux de remplacement inférieurs à 40 % : Savoie, Loire et Haute-Loire. Réciproquement, sur les onze départements dont les taux de remplacement des agriculteurs de quinze à vingt-quatre ans varient de 63 % à 51 % entre 1970 et 1980, six seulement ont un pourcentage élevé d'exploitations à temps complet donnant de gros et très gros revenus : Seine-et-Marne, Aube, Marne, Essonne, Yvelines et Vaucluse ; sur les neuf départements dont les taux de remplacement varient de 31 % à 34 %, quatre seulement ont un pourcentage d'exploitations à gros et très gros revenus égal ou inférieur à 20 % : Morbihan, Loire-Atlantique, Vosges et Jura. On peut donc dire également que, dans une certaine mesure, l'importance de l'exode rural des jeunes agriculteurs est aussi inversement proportionnelle à la part des gros et très gros revenus dans l'ensemble des exploitations agricoles à temps complet.

### Conclusion

Les causes du rétrécissement de la cellule familiale agricole nucléaire entre 1970 et 1980 sont sans doute assez complexes, mais on peut essayer de les regrouper en deux catégories principales : les facteurs socio-économiques et les facteurs socio-culturels. Les premiers (mis en valeur par l'étude de la répartition géographique du R.B.E par P.A.T familial et par celle de la part des gros et très gros revenus dans les exploitations à temps complet) expliquent surtout (et en partie seulement) la continuation de l'exode rural des jeunes hommes et des jeunes femmes entre 1970 et 1980 ; mais aux facteurs socio-économiques analysés rapidement dans cette communication, il faudrait ajouter l'importance de l'attraction des villes les plus dynamiques, avec leurs possibilités d'emplois (surtout dans le secteur tertiaire pour les jeunes filles et les jeunes femmes) et avec la gamme plus ou moins étendue des services que ces villes offrent aux citoyens-consommateurs (commerces, administrations, soins médicaux, enseignement, services personnels, loisirs). C'est justement l'impact du modèle démographique urbain qui réapparaît dans les causes socio-culturelles : ce sont encore les régions rurales catholiques demeurées pratiquantes (et délimitées par le Chanoine Boulard voici trente ans) qui conservent une natalité relativement élevée par rapport aux modestes revenus moyens principaux de leurs exploitants agricoles dans l'Est et l'Ouest de la France, et dans le Sud du Massif Central. Mais si la fécondité des jeunes agricultrices peut encore apparaître plus élevée que la fécondité des jeunes femmes des autres C.S.P., on peut dire qu'elle est maintenant plus ou moins planifiée -et même dans les terres de chrétienté- à partir du modèle conjugal urbain, laïque et contraceptif.

C'est dans ce facteur socio-culturel venu de la ville et des milieux idéologiques laïques, avec l'aide de la pastorale moderniste tirée du Concile de Vatican II, qu'il faut voir -à mon sens- la cause principale de la réduction générale et accentuée de la taille moyenne des familles d'agriculteurs exploitants entre 1970 et 1980 (passée de 3,75 à 3,45 personnes par famille moyenne), tandis que celle des jeunes familles agricoles s'abaissait théoriquement de 4,95 à 4,25. On peut donc estimer que l'on est passé en dix ans de trois enfants à deux enfants par couple d'agriculteurs, en moyenne et pour l'ensemble de la France. Cela correspond bien à la raréfaction des naissances de troisième rang et à la généralisation de la famille française de deux enfants dans l'ensemble du pays, entre les recensements de 1968 et de 1982.